



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 26
Mercredi 6 juillet 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 4 juillet 2022

Office des ponts et chaussées



Belprahon

Fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du lundi 18 juillet 2022 au vendredi 6 août 2022.

Belprahon, le 22 juin 2022

Le Secrétariat communal

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 29 juin 2022

En vertu de l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 juin 2022 est déposé publiquement durant 30 jours, soit du 7 juillet 2022 au 7 août 2022 inclus, au Secrétariat communal, à compter de la présente publication.

Le procès-verbal pourra être consulté durant les heures d'ouvertures du Secrétariat communal soit tous les mardis de 10h à 11h et les jeudis de 17h à 18h30. Toutefois, en raison des vacances du 18 juillet 2022 au 12 août 2022, un rendez-vous devra être demandé auprès de la Secrétaire communale, Madame Vanessa Muster au 079 590 83 74.

Durant le délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Corcelles, le 6 juillet 2022

Le Conseil communal

Election communale complémentaire du 14 août 2022

Fin de mandat à terminer selon l'article 43 du «Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune de Corcelles».

A élire d'après le système majoritaire aux urnes: Etant donné qu'un nombre insuffisant de candidat s'est présenté pour les postes de conseillers communaux vacants au terme du dépôt de liste du 1^{er} juillet 2022, les citoyennes et citoyens de Corcelles ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, en vertu de l'article 33 alinéa 1 du «Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune de Corcelles» pour procéder, par le système des urnes, à l'élection d'un conseiller ou d'une conseillère pour la fin de mandat qui se terminera le 31 décembre 2023. Le vote aura lieu le dimanche 14 août 2022 de 11h à 12h au local habituel ou par correspondance jusqu'au dimanche matin du scrutin à 10h45.

Art. 33 alinéa 1 du Règlement concernant les élections et votations aux urnes

«Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.»

Corcelles, le 1^{er} juillet 2022

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérants: M^{me} Sarah et M. Mathias Angst, Pâturage Derrière 55, 2747 Corcelles.

Auteurs du projet: M^{me} Sarah et M. Mathias Angst, Pâturage Derrière 55, 2747 Corcelles.

Emplacement: parcelle N° 645, au lieu-dit: «Pâturage Derrière 55», commune de Corcelles.



Berne

III^e arrondissement d'ingénieurs en chef Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture nocturne au trafic

Route cantonale N° 6; Front. JU/BE - Roches - Moutier - Sonceboz - Péry / Bienne

230.20508 / Rénovation - Pont: Sorvilier - Bévillard, pont CFF

Tronçon: Bévillard, depuis le giratoire «Route cantonale N° 6 / Rue Aimé-Charpillon» jusqu'à Sorvilier (débranché de la Route de Sorvilier avec la Route cantonale N° 6 non compris).

Durée: Du lundi 18 juillet au jeudi 21 juillet 2022 de 20h à 6h

Exception: Accès possible à l'usine Schaublin Machines SA depuis Bévillard, giratoire «Route cantonale N° 6 / Rue Aimé-Charpillon»

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu, dans les deux sens, par la Route de Sorvilier.

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route.

Motif de la mesure: Travaux nocturnes d'investigation (gabarit CFF).

Notices légales: En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Etant donné que l'intervention est liée au trafic ferroviaire, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables.

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: M. Gilles Droux, Les Amatennes 3, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Emplacement: parcelle N° 539, Les Amatennes 3, 2744 Belprahon

Projet: Assainissement de la production de chaleur par la pose d'une pompe à chaleur monobloc

Dimensions: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2022 inclusivement, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les personnes possédant un BE-Login peuvent consulter ce dossier via la plateforme eBau en suivant le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20496>

Pour la consultation du dossier pendant les vacances (dès le 23.07.2022), nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous en appelant le 079 299 45 22.

Belprahon, le 6 juillet 2022

Le Conseil communal



Corcelles

Fermeture exceptionnelle de l'administration communale

Le bureau communal sera exceptionnellement fermé le jeudi 14 juillet 2022 et ouvert de manière exceptionnelle le mercredi 13 juillet 2022 de 17h à 18h30.

Le Conseil communal vous remercie pour votre compréhension.

Corcelles, le 22 juin 2022

Le Conseil communal

Projet : construction d'un couvert fermé sur trois côté sur la fosse à purin et la place de lavage existantes.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 août 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémînes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 juillet 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Crémînes

Avis de construction

Requérants : Madame Ramona et Monsieur Joël Allemann, Es Gobats 195, 2747 Corcelles.

Emplacement : parcelle N° 318 (DS 894), au lieu-dit : « Es Gobats 195 », commune de Crémînes.

Projet : goudronnage de places et accès existants.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 août 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémînes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 juillet 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé durant la pause estivale du 25 juillet au 14 août 2022.

Réouverture le mardi 16 août 2022 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler les numéros suivants :

- 076 319 03 71
- 077 450 83 27

Bel été à tous !

Crémînes, le 6 juillet 2022

Le Conseil communal

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 juin 2022

Conformément à l'article 68, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 23 juin 2022 est déposé publiquement durant 20 jours, à compter du 7 juillet 2022, au secrétariat communal.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Crémînes, le 6 juillet 2022

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Beat Bongni, Schürli 15b, 2747 Seehof

Auteur du projet : Isaias Moura Widmer Maçonnerie, Rue de la Rauss 18, 2743 Eschert

Propriétaire : Beat Bongni, Schürli 15b, 2747 Seehof

Emplacement : Parcelle N° 499, Sur le Crêt 95, 2746 Crémînes

Projet : Agrandissement du balcon existant et changement des gardes corps, côté Sud-Ouest du bâtiment, servant également de couvert à voiture. Pose d'un escalier extérieur menant au balcon avec barrière de chaque côté, Ouest du bâtiment.

Dimensions et genre : Selon plans déposés

Zone : H

Dérogation : Art. 19 RAC (petite distance à la limite, les propriétaires de la parcelle N° 783 ont d'ores et déjà donné leur accord).

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 4 août 2022 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémînes durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demande de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture estivale du secrétariat communal, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous aux numéros suivants : 077 450 83 27 ou 076 319 03 71.

Crémînes, le 6 juillet 2022

Secrétariat communal



Eschert

Avis de construction

Requérant : Jean-Daniel Ruch, DFAE Ankara, 3003 Berne

Propriétaire : Jean-Daniel Ruch, DFAE Ankara, 3003 Berne

Emplacement : parcelle 30, Le Creux 2, 2743 Eschert

Projet : installation d'un poêle à bois à l'intérieur avec conduit de cheminée intérieur donnant sur le toit.

Dimensions et genre : selon plans déposés

Zone : Centre Ancien

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 29 juillet 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Durant la fermeture du bureau communal, pour une consultation entre le 25 et le 29 juillet 2022, merci de prendre contact au N° de téléphone 077 495 06 45 afin de fixer un rendez-vous.

Eschert, le 27 juin 2022

Conseil communal

Avis de construction

Requérant/Maître d'ouvrage : Vogt Patrick, Au Village 21, 2743 Eschert

Propriétaires : Vogt Patrick et Moser Sara, Au Village 21, 2743 Eschert

Auteur du projet : CKTECH Sàrl, M. Cyril Kunz, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Emplacement : parcelle N° 16, Au Village 18, 2743 Eschert

Projet : Pose de 2 velux sur toiture sud

Dimensions et genre : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : Centre Ancien

Dérogation : art. 25 al. 3 RCC

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 5 août 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Eschert, le 29 juin 2022

Conseil communal



Court

Fermeture de l'administration

L'administration municipale fermera ses portes le vendredi 8 juillet 2022 à midi et les rouvrira le lundi 8 août 2022 à 10h30. Durant cette période de fermeture, une permanence téléphonique sera assurée du lundi au vendredi (sauf le 1^{er} août 2022), entre 10h30 et 11h30, au 032 497 71 12.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous.

Le Conseil municipal et le personnel souhaitent de belles vacances d'été à toute la population.

Court, le 29 juin 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis de construction

Requérante : Laurence Robert, route de Chaluet 31, 2738 Court

Propriétaires : Laurence et Patrice Robert, route de Chaluet 31, 2738 Court

Auteure du projet : idem requérante

Emplacement : parcelle N° 2284, au lieu-dit « route de Chaluet 31 », 2738 Court

Projet : remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, pose de panneaux photovoltaïques sur le toit, pose d'une protection solaire, de type pergola, à lames orientables, sur terrasse existante

Chauffage : pompe à chaleur air/eau, de type Daikin EPRA14

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : hors zone à bâtir

Dérogation : 24 ss LAT

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 juillet 2022 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court). Durant la fermeture estivale de l'administration municipale, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30, du lundi au vendredi.

Court, le 29 juin 2022

Municipalité de Court, administration municipale

Mise au concours

La commune mixte d'Eschert met au concours les postes suivants:

- Secrétaire communale à 70%
- Administrateur / Administratrice des finances à 40%

Les descriptifs complets des postes avec détails sur les profils et les tâches sont disponibles sous l'onglet « ADMINISTRATION » du site internet de la commune sous www.eschert.ch.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2022 ou à convenir.

Les postulations accompagnées des documents usuels et d'une photo sont à adresser à la Commune mixte d'Eschert, Rue du Tilleul 1, 2743 Eschert avec la mention « Postulation » ou par courriel à finances@eschert.ch jusqu'au 5 août 2022. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du maire M. Jean-Daniel Parrat (079 307 96 43) ou de la secrétaire M^{me} Sandrine Gasser (032 493 40 91).

Les dossiers ne correspondant pas au profil recherché ne seront pas pris en considération.

Eschert, le 1^{er} juillet 2022

Conseil communal

Contributions AIB 2022

L'assurance immobilière du canton de Berne a octroyé un montant de CHF 7'533.- à titre de contribution aux frais d'exploitation des sapeurs-pompier 2022.

Eschert, le 1^{er} juillet 2022

Conseil communal

Loveresse

Informations communales

Fermeture de l'administration

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du lundi 18 juillet au vendredi 5 août 2022, réouverture selon les horaires habituels le mardi 9 août 2022.

Permis de construire

Le conseil communal a octroyé le permis de construire suivant:

- à M. Jonas Schönenberger pour l'installation d'un poêle intérieur avec canal de fumée en façade, parcelle N° 786, au lieu-dit Chemin du Verger 4.

Il a d'autre part autorisé:

- l'installation photovoltaïque en toiture chez M. Jonas Schönenberg, Chemin du Verger 4, parcelle N° 786
- l'installation photovoltaïque en toiture chez M. Benjamin Piguët, Rue du Closet 2, parcelle N° 777.

Drone

Un drone a été retrouvé sur le territoire communal de Loveresse (au Moulin). Le propriétaire de cet appareil peut venir le retirer à l'administration

communale, il vaudra bien se munir de la télécommande. Tout renseignement complémentaire peut être obtenu au 032 481 26 86.

Loveresse, le 30 juin 2022

Conseil communal



Moutier

Période estivale 2022 – fermeture de l'administration

Les guichets de l'administration communale (Hôtel de Ville 1 et police administrative) seront fermés tous les après-midi du **lundi 18 juillet 2022 au vendredi 5 août 2022**. Ouverture: tous les matins, de 9h à 11h.

Il n'y aura pas de permanence téléphonique durant cette période les après-midi.

Service social régional de la Prévôté: mercredi, fermé tout le jour.

Moutier, le 29 juin 2022

Conseil municipal

Avis de construction

Permis complémentaire au permis délivré le 22 février 2022

Requérant: Applitec Moutier SA, rue Industrielle 95, 2740 Moutier

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 489, rue Industrielle 95

Projet: Pose d'un garage supplémentaire préfabriqué au Sud de la parcelle.

Zone: A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 29 juillet 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 juin 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Smajic Muhamed, Rue de la Reuchette 28, 2603 Péry

Emplacement: Parcelle N° 208, Rue du Midi 9

Projet: Pose de 6 velux en toiture et création d'une lucarne en partie Nord-Est, remplacement du chauffage à mazout par une PAC en façade Nord

Zone: HA3pc

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 29 juillet 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 juin 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: PPE COURTIME 3/5

Emplacement: Parcelle N° 2914, rue de la Courtine 3/5

Projet: Rénovation partielle des façades Nord (entrées).

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 29 juillet 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 juin 2022

Services Techniques-Urbanisme

Dépôt public

Municipalité de Moutier

Modification mineure du plan de quartier «Moulin II» selon l'article 122, alinéa 7 OC (procédure simplifiée):

Conformément aux articles 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC) et 122, alinéa 7 de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC), la Commune municipale de Moutier dépose publiquement la modification suivante:

Modification du tracé du cours d'eau «Badry du Droit» sur le plan (PQ) et des prescriptions correspondantes dans le règlement (RQ).

Les documents liés sont déposés et mis à la disposition du public

du 29 juin 2022 au 29 juillet 2022 inclusivement

aux Services Techniques – Urbanisme, rue de l'Hôtel-de-Ville 1 (2^e étage) où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au public.

Pendant la durée du dépôt public, il est possible de former une opposition écrite et motivée ainsi que d'émettre une déclaration de réserve de droit contre la modification envisagée. Elles seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 juin 2022

Conseil Municipal

Avis de construction

Requérant: Schaller Didier, rue de l'Est 33, 2740 Moutier

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, 2735 Bévillard

Emplacement: Parcelle N° 1715, rue de l'Est 33

Projet: Pose de 3 velux en toiture pan Sud-Est, fermeture du couvert existant avec une porte sectionnelle.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 29 juillet 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 juin 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Virginie Simonin, Stéphanie Wyss-Simonin et Mathieu Wyss, rue Neuve 55, 2740 Moutier

**Validation de vos avis sur la plateforme:
lundi 14h**

Auteur du projet: Favrre Energie SA

Emplacement: Parcelle N° 2438, rue Neuve 55

Projet: Remplacement d'une pompe à chaleur air-eau par une pompe à chaleur air-eau bibloc.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 29 juillet 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 juin 2022

Services Techniques-Urbanisme

Bibliothèque municipale

Fermeture estivale

La bibliothèque sera fermée du samedi 16 juillet 2022 à 11h30 jusqu'au lundi 15 août 2022 à 15h.

Moutier, juillet 2022

Les bibliothécaires

Avis de construction

Requérant: Bozay Ismail, rue de la Prévôté 1, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 178, rue de la Prévôté 1

Projet: Réfection de la peinture de la façade Ouest.

Zone: PQ «Centres Sud et Est»

Recensement architectural: Bâtiment digne de conservation figurant à l'inventaire cantonal (objet C) et objet figurant dans l'ensemble bâti A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 5 août 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 juillet 2022

Services Techniques-Urbanisme



Petit-Val

Fermeture de route

La route qui traverse le village de Sornetan sera fermée à la circulation le vendredi 15 juillet 2022 dès 18h jusqu'à minuit, à la hauteur du hangar de la famille Juillerat, pour le concert de Christophe Meyer.

Souboz, le 6 juillet 2022

Conseil communal

Communications du Conseil

Chiens

Le Conseil communal rappelle aux propriétaires que les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux.

Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public.

Les chiens doivent être tenus en laisse vers les écoles, places publiques et dans les pâturages où se trouve du bétail.

Conciergerie pour le bâtiment administratif à Souboz

La Commune recherche un ou une conciergerie pour le bâtiment administratif à Souboz. Il s'agit d'un

poste accessoire d'environ 2-3 heures par semaine avec les grands nettoyages en été.

Profil: Disponibilité à travailler en dehors des heures de bureau.

Préférence sera donnée à une personne domiciliée dans la commune.

Entrée en fonction: de suite ou à convenir.

Renseignements auprès de Monsieur André Christen, maire, 079 439 74 68.

Les postulations accompagnées des documents usuels sont à adresser à la Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtes 23, 2748 Souboz, avec la mention «Postulation» jusqu'au 9 août 2022.

Souboz, le 6 juillet 2022

Conseil communal



Reconvilier

Entretien ligne régionale CFF – Travaux de fauchage des talus

La Municipalité a été informée par les CFF que des mesures d'entretien sont prévues sur la ligne Delémont - Sonceboz durant l'été.

En raison de la densité du trafic ferroviaire diurne et d'impératifs techniques, certains de ces travaux doivent être réalisés de nuit. Il n'est pas exclu que des machines relativement bruyantes soient engagées dans cette opération et en particulier entre le 20 juin et le 16 juillet.

Les CFF remercient l'ensemble de la population pour sa compréhension et mettront tout en œuvre pour réduire autant que possible les nuisances.

Reconvilier, le 13 juin 2022

Police administrative

Elagage le long des voies publiques

Comme chaque année, les propriétaires riverains de routes, chemins publics et privés sont priés de procéder à l'élagage des arbres, ainsi que des autres plantations, et de répéter l'opération aussi souvent que nécessaire.

Les personnes concernées doivent se conformer au Règlement en vigueur et le non-respect des prescriptions sera sanctionné par l'autorité compétente.

L'exécution par des tiers pourrait être ordonnée et les frais facturés au contrevenant!

Nous vous remercions pour votre bienveillance vis-à-vis des usagers de la route, des piétons et pour le respect des normes réglementaires.

Reconvilier, le 30 mai 2022

Police administrative

Essai de traçage dans les eaux souterraines

Nous informons la population qu'un essai de traçage dans les eaux souterraines auront lieu le 12 juillet 2022. Cet essai se déroule dans le cadre d'une surveillance des eaux souterraines demandé par l'office des eaux et des déchets (OED) du canton de Berne.

A cet effet, des substances fluorescentes seront injectées dans les eaux souterraines, ce qui peut provoquer une coloration jaune/rose fluo des eaux de surface, notamment de la Birse, le jour même de l'injection et dans les jours suivants.

L'institut géotechnique en charge de cet essai assure que cette coloration est inoffensive tant pour l'environnement que pour la santé publique.

Nous vous remercions d'avance d'en prendre bonne note.

Reconvilier, le 6 juillet 2022

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Schaer Eric, Rue du Pommé au Loup 7, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: KWSA SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Emplacement: Parcelle N° 892, Rue de Bel-Air 44

Projet: Ajout d'un poêle à bois intérieur avec canal de cheminée extérieur centré sur la façade Ouest

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Zone de protection: PAL 2 «Bel Air»

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 28 juillet 2022 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 29 juin 2022

Le secrétariat municipal

Concours jardins fleuris

Dans le but de parer le village de jolies fleurs, la Société d'embellissement et de développement de Reconvilier (SEDR) organise un concours de jardins fleuris.

Participez en votant jusqu'au 15 septembre pour votre création préférée.

Bulletin de vote à disposition sur notre site internet www.reconvilier.ch, au bureau municipal ou par téléphone au 078 711 91 97.

N°	Nom, Prénom, Rue	Jardin	Balcon
1	Assemblée missionnaire Grand-Rue 98	X	
2	Berlincourt Chantal Rue du Bruye 38	X	
3	Blaser Mégane Route de Saules 41	X	
4	Bron Crista Route de Saules 14	X	
5	Buchser Nadia Rue de Bel-Air 15		X
6	CristalBar Elena Bonjour Grand-Rue 17		X
7	Elmadjian Gregory Rue du Bruye 35		X
8	Fleury Nadine Le Benevis 3	X	
9	Gavin Emilie Route de Chandon 9		X
10	Geiser Marc-Daniel Les Courtes-Rayes 10	X	
11	Grünenwald Ursula Les Eüchettes 12		X
12	Grütter Marlyse Rue du Dr. Tièche 19	X	
13	Home la Colline Route de Chandon 16	X	
14	Joye Ariane Route de Chandon 8		X
15	Jufer Maryse Route de Chandon 8		X
16	Magri Katia Grand-Rue 86	X	

17	Monnier Janine Rue de Bonné 1	X	
18	Ochsenbein Camille Bellevue 13	X	
19	Philipona Joseph Rue de la Colline 12	X	
20	Röthlisberger Alain La Chaudrette 1		X
21	Waepler Monika Route de Chaindon 42	X	
22	Zamfirescu Lidia Rue du Bruye 41b	X	
23	Zenger Monika Route de Chaindon 7		X

Reconvilier, le 29 juin 2022

Société d'embellissement et de développement de Reconvilier (SEDR)

Avis de construction

Requérants : Streit Célia et Manuel, Rue de la Colline 10, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 872, Rue de la Colline 8

Projet : Changement d'affectation des locaux artisanaux pour la création d'un logement, transformation de 2 fenêtres en portes-fenêtres en façade Sud, changement des anciennes fenêtres bois en PVC anthracite, création d'un balcon au Sud, pose d'un poêle, pose de 3 velux en toiture Nord et pose de solaire photovoltaïque et thermique sur les toitures Sud et Ouest

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : HA3

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 5 août 2022 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 6 juillet 2022

Le secrétariat municipal

Vacances d'été

Fermeture de l'administration municipale

En raison des vacances d'été l'administration municipale sera fermée du lundi 18 juillet au vendredi 5 août 2022 inclus.

Réouverture le lundi 8 août 2022 selon l'horaire habituel.

Les Autorités municipales et l'ensemble du personnel vous souhaitent de bonnes vacances.

Reconvilier, le 4 juillet 2022

Le Conseil municipal

Aux propriétaires de chiens

En vue de la prochaine facturation de la taxe des chiens, nous vous prions de bien vouloir annoncer au secrétariat municipal toute modification relative à la détention de votre animal (nouvelle acquisition, changement de propriétaire, décès) jusqu'au 19 août 2022.

Reconvilier, le 4 juillet 2022

La caisse municipale

Avis de construction

Requérants : Incognito Amandine et Raphaël, Rue des Préjures 10, 2710 Tavannes

Auteur du projet : Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement : Parcelle N° 2242, Le Rond Champ 15

Projet : Construction d'une maison familiale avec place couverte, places de parc, réduit et enrochement, installation de panneaux thermiques sur le toit et pose d'une pompe à chaleur extérieure

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 5 août 2022 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 6 juillet 2022

Le secrétariat municipal



Roches

Avis de construction

Requérant : Dylan Steullet, Rue du Jura 3, 2800 Delémont

Auteur du projet : Vuilleumier Architecture Sàrl, Rue de l'Eglise 19, 2800 Delémont

Propriétaire foncier : Dylan Steullet, 2800 Delémont

Emplacement : parcelle N° 485, Milieu du Village 64

Projet : rénovation d'une maison familiale et construction d'un garage à voitures. Pose d'une isolation périphérique et d'une pompe à chaleur extérieure

Genre de construction : selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation requise : art. 19 RCC

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 28 juillet 2022 inclusivement** au secrétariat communal. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 24 juin 2022

Conseil communal



Saicourt

Informations destinées aux propriétaires de chiens

Loi sur les chiens

La loi cantonale sur les chiens constitue la base légale pour une détention plus sûre et responsable des chiens.

Elle contient les principes suivants :

Surveillance et maîtrise

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux.
- Les chiens ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public.
- Les chiens doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

Laisse et muselière

- Les chiens doivent être tenus en laisse dans les écoles, dans les aires de jeux et de sport

publiques, dans les transports publics, dans les gares et aux arrêts, dans les pâturages où séjourne le bétail, dans les réserves naturelles ou dans les lieux indiqués par les communes.

- Les chiens doivent porter une muselière si l'ordre en a été donné ou s'ils ont tendance à mordre.

Sorties de chiens en groupe

- Une personne n'est pas autorisée à promener simultanément plus de trois chiens ayant plus de quatre mois. Les exceptions sont réglées dans l'ordonnance sur la protection des animaux et les chiens.

Protection du paysage et de l'environnement

- Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections. Les contrevenants et les contrevenantes peuvent recevoir immédiatement une amende d'ordre.

Responsabilité civile

- Il est obligatoire d'être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile.
- Cette dernière doit couvrir les risques liés à la détention de chiens à hauteur de trois millions de francs.

Chiens au comportement agressif

- Les médecins, les vétérinaires, les éducateurs canins et la police doivent annoncer au Service vétérinaire les incidents (par ex. morsures) impliquant les chiens, ainsi que les chiens présentant un comportement excessivement agressif.

Races de chiens

- La loi sur les chiens du canton de Berne ne contient pas de liste de races de chiens.

Le Fuet, le 6 juillet 2022

Conseil municipal

Communiqué

Nouveau centre de retour pour les familles à Bellelay

Le centre de retour de Bienne-Boujean devra cesser son activité à la fin du mois de juillet 2022, à la suite du refus de la ville de Bienne d'en prolonger l'exploitation.

Le canton de Berne a pris la décision d'ouvrir un nouveau centre pour les familles, dont les enfants sont scolarisés en français, dans le bâtiment du personnel de l'ancien site hospitalier de Bellelay, propriété du canton de Berne. L'exploitation de ce centre débutera à la mi-juillet 2022.

Selon la planification actuelle, le centre hébergera environ 25 personnes, dont 9 enfants scolarisés.

Ces enfants rejoindront les classes des deux syndicats scolaires à la rentrée du mois d'août.

Une séance de coordination, qui a réuni les présidents des commissions scolaires, les directeurs des écoles ainsi que des représentants de la commune de Saicourt, a été organisée par l'inspecteur scolaire en vue de la prochaine rentrée scolaire.

La commune de Saicourt invite la population à une séance d'information le **mardi 12 juillet 2022 à 19h30** à la halle de gymnastique du Fuet. Des représentants du Service des migrations du canton de Berne et la préfète du Jura bernois seront présents pour répondre aux éventuelles questions.

Le Conseil municipal de Saicourt tient à signaler son mécontentement par rapport à l'absence d'un processus approfondi de la part des autorités cantonales vis-à-vis des autorités communales, ainsi que la rapidité avec laquelle l'information a été diffusée par le canton de Berne. Les autorités communales et

scolaires se sont ainsi retrouvées dans une situation de fait accompli.

Le Fuet, le 4 juillet 2022

Conseil municipal



Saules

Permis de construire délivrés

Les permis de construire suivants ont été délivrés par le conseil communal durant la période du 01.01.2022 au 30.06.2022:

- à M^{me} Marie Tomaselli pour le changement d'une chaudière électrique en PAC extérieure sur parcelle 32 au lieu-dit « Bout du Moulin 50 »
- à M. Thomas Scheidegger pour la pose d'un revêtement enrobé bitumineux sur route existante en chaille sur parcelle 174 au lieu-dit « Montagne de Saules »

Saules, le 30 juin 2022

Conseil communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérants : Claudine et Patrizio Maniaci, Rue Principale 8, 2736 Sorvilier.

Auteur du projet : Villatype S.A., Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Emplacement : parcelle N° 415, au lieu-dit: « Rue Principale 6 ».

Projet : construction d'une maison familiale individuelle avec pergola, place couverte, réduit, places de parc et panneaux thermiques.

Dimensions : selon les plans déposés.

Construction : selon les plans déposés.

Zones : M2, M4

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 août 2022 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 6 juillet 2022

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant : M. Fabio Dell'Anna, Chemin de Montoz 1, 2710 Tavannes.

Projet : installation d'un poêle avec canal de fumée en façade du bâtiment Chemin de Montoz 1 sis sur la parcelle N° 817 en zone centre.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 juillet 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 29 juin 2022

Le chef des travaux publics

Avis aux propriétaires de chien(s)

Dans le courant du mois d'août, vous recevrez une facture pour vous acquitter de la taxe pour l'année 2022.

Les propriétaires de chien(s) ne s'étant encore pas annoncés sont priés de se présenter sans délai, munis du carnet de vaccination, au guichet de la Police administrative.

Toute modification relative à la détention de l'animal (changement de propriétaire, décès) doit être annoncée à la Police administrative jusqu'au 5 août 2022.

Tavannes, le 4 juillet 2022

Police administrative

Avis de construction

Requérant : Denner AG, Grubenstrasse 10, 8045 Zürich.

Auteur du projet : Redmund Werbetechnik AG, Hauptstrasse 59, 3215 Büchslen.

Projet : nouvelle identification Denner (enseignes) de la succursale sise à la Rue H.-F. Sandoz 14, parcelle N° 112 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 août 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>.

Tavannes, 6 juillet 2022

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : Bernasconi Rinaldo, Rue du Lion d'Or 19, 2735 Malleray

Auteur du projet : Paerlitec SA, Grand-Rue 49, 2720 Tramelan

Adresse du projet : BF 1519, Rue du Lion d'Or 19, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure à l'est de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : Du 29 juin au 28 juillet 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 22 juin 2022

Commune mixte de Valbirse

Conseil général du 27 juin 2022

Lors de sa séance du lundi 27 juin 2022, le Conseil général a souverainement :

- approuvé le procès-verbal du 28 mars 2022
- approuvé le rapport de gestion 2021 du Conseil communal
- approuvé les comptes 2021
- refusé la dissolution de la Commission d'enquête parlementaire Chemenay 11
- approuvé la création et le cahier des tâches de la Commission non-permanente Accompagnement Chemenay 11
- approuvé un crédit de CHF 25'000.- (crédit complémentaire Chemenay 11) pour pouvoir faire appel, si nécessaire, à des prestataires externes conformément au cahier des tâches de la Commission non-permanente Accompagnement Chemenay 11
- élu les 4 membres de la Commission non-permanente Accompagnement Chemenay 11, à savoir MM. Nicolas Curty, Daniel Salzmänn, Denis Weibel et Eric Charpié.

Sous réserve du référendum facultatif, le Conseil général a :

- approuvé la modification du Règlement d'utilisation des bâtiments communaux ainsi que du matériel communal.

Le Conseil général a par ailleurs pris connaissance du rapport de la Commission d'enquête parlementaire Chemenay 11, du rapport de la Commission de gestion et de surveillance et du rapport de la Commission scolaire.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 29 juin 2022

Commune mixte de Valbirse

Élections communales

Les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, le dimanche 25 septembre 2022, de 10h à 12h, à l'administration communale à Bévillard, pour procéder par les urnes aux élections suivantes :

1. **d'après le système proportionnel :**
30 membres du Conseil général

Conformément à l'article 27 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune de Valbirse, toute liste doit être signée par au moins 10 électeurs et électrices du cercle électoral; les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent.

Pour se distinguer des autres listes, elles doivent porter, en tête, une dénomination qui indique la provenance.

La liste ne contiendra pas plus de noms de candidats qu'il n'y a de postes à pourvoir. Le cumul est admis (art. 34 chiffre 3 du règlement concernant les élections et votations aux urnes).

2. **d'après le système majoritaire :** Le/La président(e) du Conseil communal (maire)

3. **d'après le système majoritaire :**
6 membres du Conseil communal

Conformément à l'article 27 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune de Valbirse, toute liste doit être signée par au moins 10 électeurs et électrices du cercle électoral; les candidats et candidates ne sont pas

autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent.

Pour se distinguer des autres listes, elles doivent porter, en tête, une dénomination qui indique la provenance.

La liste ne contiendra pas plus de noms de candidats qu'il n'y a de postes à pourvoir. Le cumul n'est pas admis.

Les listes de candidats doivent être déposées au secrétariat communal de la Commune mixte de Valbirse jusqu'au **vendredi 12 août 2022 à 17 h, dernier délai**, conformément à l'art. 27 chiffre 1 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune de Valbirse.

Si le nombre de candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats.

Les premiers ou premières signataires de la liste ou, s'ils ou elles sont empêchés, les deuxièmes ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste (art. 30 du règlement concernant les élections et votations aux urnes).

En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le **dimanche 30 octobre 2022** aux mêmes heures et dans le même local.

Expédition en commun du matériel de propagande des partis politiques

Les partis politiques et groupements désireux de prendre part à l'envoi en commun doivent

s'annoncer au secrétariat communal jusqu'au 23 août 2022 (art. 9 alinéa 4).

Conditions de participation :

- le matériel de propagande, après éventuel pliage à effectuer par les partis politiques, doit avoir le format A5 et le poids ne doit pas excéder 25 grammes par parti et par électeur ;
- les bulletins de vote non-officiels doivent être glissés dans les brochures de propagande, de manière à former un tout par parti.
- L'utilisation d'enveloppes d'unformat supérieur à C5 n'est pas autorisée ;
- Le matériel de propagande devra être déposé par les partis concernés au plus tard **jusqu'au 23 août 2022 à 17 h** à l'administration communale de Valbirse.

Bévilard, 30 juin 2022

Commune mixte de Valbirse

Infos communales

Belle fête du 1^{er} Août en perspective

Toute la population est cordialement invitée à la Fête du 1^{er} Août qui se déroulera dans le préau de l'école primaire de Bévilard. A cette occasion, il sera possible de se restaurer dès 18h. Les sociétés de tir de Malleray-Bévilard proposeront diverses grillades, roastbeef, bowl végétarien et gaufres. Le Réseau Migration Valbirse et environs proposera des pâtisseries.

Partie officielle dès 20h :

- Salutations et ouverture de la soirée par le Maire Jacques-Henri Jufer
- Production d'un groupe de musiciens de la fanfare de Malleray et de Yellow Note
- Discours du 1^{er} Août (infos à venir)
- Hymne national
- Distribution de lampions aux enfants
- Feux d'artifice

L'animation musicale sera assurée par M. Jean-Daniel Wahli.

Les feux d'artifice privés seront interdits dans la zone de fête.

En raison de l'installation et du tir du feu d'artifice à Espace Birse, la route Champ du Pont sera fermée le lundi 1^{er} août dès 15h jusqu'au mardi 2 août 8h. Le chemin piétonnier longeant la Birse depuis l'école secondaire sera également fermé de 21h à 23h le 1^{er} août 2022.

La commune remercie les usagers de bien vouloir suivre la signalisation qui sera mise en place et espère vous voir nombreux.

Horaires estivaux de l'administration

Le bureau communal ne fermera jamais totalement durant les vacances d'été mais fonctionnera avec des horaires réduits. Du 18 juillet au 5 août, les guichets seront ouverts le matin uniquement, de 10h à 12h.

Les autorités et le personnel communal vous souhaitent de bonnes vacances estivales.

Bévilard, le 1^{er} juillet 2022

Commune mixte de Valbirse

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2022

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
28	27	13.07.2022	mercredi
29		20.07.2022	SUPPRIME
30		27.07.2022	SUPPRIME
31		03.08.2022	SUPPRIME
32	28	10.08.2022	mercredi
33	29	17.08.2022	mercredi
34	30	24.08.2022	mercredi
35	31	31.08.2022	mercredi
36	32	07.09.2022	mercredi
37	33	14.09.2022	mercredi
38	34	21.09.2022	mercredi
39	35	28.09.2022	mercredi
40	36	05.10.2022	mercredi
41	37	12.10.2022	mercredi
42	38	19.10.2022	mercredi
43	39	26.10.2022	mercredi
44	40	02.11.2022	mercredi
45	41	09.11.2022	mercredi
46	42	16.11.2022	mercredi
47	43	23.11.2022	mercredi
48	44	30.11.2022	mercredi
49	45	07.12.2022	mercredi
50	46	14.12.2022	mercredi
51	47	21.12.2022	mercredi
52		28.12.2022	SUPPRIME

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - ma 9 h à 11 h et 15 h à 17 h

Mercredi 15 h à 17 h

Jeudi 15 h à 18 h

Vendredi 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Ma et Me 14 h à 16 h

Jeudi 14 h à 18 h

Police administrative:

Lu - ma et ve 10 h à 11 h et 15 h à 16 h

Mercredi 15 h à 16 h

Jeudi 10 h à 11 h et 16 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques - Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Accès libre

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments, Urbanisme, Travaux publics 032 494 13 33

Electricité, Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité, Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch